

ARABIA SICAV
ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006

RAPPORT GENERAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2006

Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 11 avril 2005, nous vous présentons notre rapport sur :

1) le contrôle des états financiers pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, ci joints, de « l'Arabia Sicav », comprenant le bilan, l'état des résultats, l'état de variation de l'actif et les notes aux états financiers.

1) les vérifications spécifiques prévues par la loi.

L'établissement et la présentation des états financiers, qui font apparaître au bilan des actifs nets, de 6 266 336, Dinars incluant les sommes distribuables de l'exercice, de 156 246, Dinars et, une variation de l'actif net, de 403 727, Dinars relèvent de la responsabilité du conseil d'administration, tout comme, les estimations comptables retenues et la conception, la mise en place et le suivi du contrôle interne relatif à la présentation et l'établissement sincère des dits états financiers.

Notre responsabilité consiste, en l'occurrence, à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la profession. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre audit de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives et/ou de fraudes.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir les éléments probants concernant les montants et informations reflétés par les états financiers.

Il comporte également :

- * une évaluation du contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers et, ce pour déterminer la nature et l'étendue des procédures appropriées d'audit des états financiers et non dans le but d'exprimer une opinion sur son efficacité ;

- * une appréciation du caractère approprié des méthodes comptables appliquées, du caractère raisonnable des estimations comptables retenues et de la présentation d'ensemble des états financiers ;

- * une évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives et/ou des fraudes.

I- Opinion sur les états financiers :

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion, comme suit :

Nous certifions que les états financiers, ci joints, présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de « l'ARABIA, SICAV » au 31 décembre 2006, ainsi que le résultat des ses opérations et la variation des ses actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes et conventions comptables de base et à l'article 27 du code des OPC.

Nous devons par ailleurs vous informer, que

1) les états financiers sont établis selon des méthodes constantes satisfaisant généralement aux PCGA. Les notes annexées aux états financiers ne comprennent pas les ratios de gestion des placements et d'informations concernant le mouvement du portefeuille titres.

2) les placements monétaires, de 1 090 290, dinars correspondent à des billets de trésorerie d'une valeur nominale, de 1 100 000, dinars souscrits durant l'exercice écoulé et renouvelés à leur échéance avant et postérieurement à la date de clôture dudit exercice ; toutefois, conviendrait il de remarquer à ce sujet, que ces billets de trésorerie :

- * ont produit des intérêts acquis à l'exercice et encaissés à leur échéance, d'un montant, de 34 154, dinars

- * recèlent théoriquement un risque de crédit qui n'a pas fait l'objet d'une appréciation en rapport avec la notation attribuée à leurs souscripteurs et selon la réglementation régissant les risques de crédit, en vigueur.

II – Vérifications et informations spécifiques :

Nous avons procédé également aux autres vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations particulières à formuler, concernant la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de votre conseil d'administration sur les résultats de votre société pour l'exercice clos, le 31 décembre 2006.

Aussi, devons nous vous informer, que les emplois de votre Sicav en valeur mobilière représentaient au 31 décembre 2006, 62.5 % du total de ses actifs, dont de valeurs des actions OPC représentant 4,92 % de ces mêmes actifs.

Tunis, le 08 Mai 2007
le Commissaire aux Comptes
Mohamed SELTANA

ARABIA SICAV
RAPPORT SPECIAL DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Exercice de douze mois, clos le 31 décembre 2006

Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions visées à l'article 200 du Csc.

Il nous appartient selon l'article 203 du code des sociétés commerciales, de vous communiquer les caractéristiques, modalités et conditions essentielles des conventions et/ou opérations visées au dit article, que notre audit des opérations pour l'exercice 2006 a permis de déceler, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien-fondé ; il vous appartiendrait sur cette base d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à leur conclusion en vue de leur éventuelle approbation.

Nous n'avons pas relevé de conventions et/ou d'opérations relevant de l'article sus cité.

Tunis, le 08 Mai 2007

Le commissaire aux comptes

Mohamed SELTANA

ETATS FINANCIERS ANNUELS
BILAN
ARRETE AU 31/12/2006

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2006	31/12/2005
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3 413 601	3 582 258
b- Obligations et valeurs assimilées	563 989	173 004
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités		
a- Placements monétaires	1 090 290	
b- Disponibilités	1 295 582	1 975 703
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		185 347
TOTAL ACTIF	6 363 462	5 916 312
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	97 127	53 704
PA2- Autres créditeurs divers		
TOTAL PASSIF	97 127	53 704
ACTIF NET		
CP1- Capital	6 110 090	5 778 601
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de la période	156 246	84 007
ACTIF NET	6 266 336	5 862 608
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	6 363 462	5 916 312

ETATS FINANCIERS ANNUELS
ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2006

	<u>01/01/2006</u> <u>31/12/2006</u>	<u>01/01/2005</u> <u>31/12/2005</u>
PR 1- Revenus de portefeuille titres		
a- Dividendes	144 056	128 900
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	11 821	6 356
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	137 390	32 962
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	293 266	168 218
CH 1- Charges de gestion des placements	90 809	73 753
REVENU NET DES PLACEMENTS	202 457	94 465
PR 3- Autres produits		
CH 2- Autres charges	18 625	18 439
RESULTAT D EXPLOITATION	183 832	76 026
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	-27 586	7 981
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	156 246	84 007
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		
- titres	365 136	-329 021
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	245 383	752 682
- Frais de négociation	-14 131	-24 206
- Régularisation des sommes non distribuables	-246 235	-337 542
régularisation des sommes distribuables		
RESULTAT NET DE LA PERIODE	506 398	145 920

ARABIA SICAV

Société régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

parues au J.O.R.T n° 59 du 24 juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS ANNUELS**ANNEXE III****ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET****ARRETE AU 31/12/2006****(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2006</u>	<u>01/01/2005</u>
	<u>31/12/2006</u>	<u>31/12/2005</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	183 832	76 026
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	365 136	-329 021
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	245 383	752 682
d- Frais de négociation de titres	-14 131	-24 206
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-84 007	-164 492
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	61 474 592	40 989 325
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	1 935 720	1 570 870
_ Régularisation des sommes distribuables	602 361	385 340
_ Droits de sorties		
b- Rachats		
_ Capital	-61 493 256	-40 722 338
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-2 181 955	-1 908 412
_ Régularisation des sommes distribuables	-629 947	-377 359
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	403 727	248 415
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début de période	5 862 608	5 614 193
b- en fin de période	6 266 336	5 862 608
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONNAIRES (ou de parts)</u>		
a- en début de période	110 008	104 849
b- en fin de période	109 671	110 008
VALEUR LIQUIDATIVE	57,138	53,293
AN6- TAUX DE RENDEMENT	8,64%	2,44%

ARABIA SICAV

Société régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

parues au J.O.R.T n° 59 du 24 juillet 2001

Agrément du 17 mars 1994 n° 280

ETATS FINANCIERS ANNUELS**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE**

ARRETE AU 31/12/2006

ANNEXE IV

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 31/12/2006	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:					
ASSAD	24 397	538 378	474 546	7,46%	1,52%
ATL	500	12 743	12 000	0,19%	0,05%
ATTIJARI Bank	1 438	10 263	10 426	0,16%	0,01%
BH	4 740	79 380	92 999	1,46%	0,03%
BIAT	13	246	494	0,01%	0,00%
BNA	400	3 982	6 879	0,11%	0,00%
BTEI	4 536	87 207	136 057	2,14%	0,45%
CIL	1 200	25 612	28 800	0,45%	0,12%
GIF	33 700	136 509	127 689	2,01%	0,61%
EL WIFACK LEASING	20 104	106 799	117 166	1,84%	1,01%
ESSOUKNA	1 600	7 520	8 195	0,13%	0,05%
ICF	1 415	59 985	50 940	0,80%	0,16%
KAIR	3 000	26 212	28 500	0,45%	0,03%
MAGASIN GENERAL	100	2 201	2 839	0,04%	0,01%
MONOPRIX	4 289	178 512	270 246	4,25%	0,23%
SFBT	7 485	320 110	419 190	6,59%	0,07%
SIAME	5 482	158 885	150 207	2,36%	0,04%
SIMPAR	8 896	142 834	268 659	4,22%	1,48%
SITS	1 250	2 750	3 864	0,06%	0,01%
SOTETEL	22 328	644 377	471 835	7,41%	0,96%
SOTUMAG	62 000	76 708	117 738	1,85%	6,89%
STB	3 235	21 457	30 800	0,48%	0,01%
TAIR	1 568	2 942	7 070	0,11%	0,00%
TINVEST	1 975	8 378	18 308	0,29%	0,20%
TL	200	1 785	2 790	0,04%	0,01%
TL NS	75	641	641	0,01%	
UIB	15 330	214 308	242 229	3,81%	0,14%
TITRES OPCVM					
FCP Axis K protégé	39	43 327	50 754	0,80%	2,68%
SANADETT SICAV	1 930	207 678	208 591	3,28%	0,14%
AXIS TRESORERIE SICAV	500	50 013	53 148	0,84%	0,22%
TOTAL	233 725	3 171 743	3 413 601	53,64%	
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:					
CIL 2002/1	500	10 000	10 421	0,16%	0,07%
CIL2005/1	1 500	150 000	151 818	2,39%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	400 000	401 751	6,31%	4,00%
TOTAL	6 000	560 000	563 989	8,86%	
PLACEMENTS MONETAIRES					
BILLETTS DE TRESORERIE					
CDS		730 368	742 463	11,7%	
FLEXOPRINT		146 164	148 907	2,3%	
STIP		197 099	198 921	3,1%	
DISPONIBILITES		1 280 214	1 295 582	20,4%	
TOTAL		2 353 844	2 385 872	37,5%	
TOTAL GENERAL		5 011 957	6 363 462	100%	

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêté au 31/12/2006

(unité= DT)

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2006 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2006, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2006 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2006 à 3 413 601 DT contre 3 582 258 DT au 31/12/2005, et se détaille ainsi :

(annexe IV)**Note sur les revenus du Portefeuille-titres**

<u>Dividendes</u>	31/12/2006	31/12/2005
- Actions et valeurs assimilées admises à la cote	144 056	128 900
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<u>Revenus des obligations</u>	11 821	6 356
<u>Revenus des placements monétaires</u>		
-Rémunération du compte courant	98 328	32 962
-Billets de Trésorerie	39 062	
TOTAL	137 390	32 962

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2006 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2005

- Montant	5 778 601
- Nombre de titres	110 008
- Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

- Montant	61 474 591
- Nombre de titres émis	1 109 993
- Nombre d'actionnaires nouveaux	69

Rachats effectués

- Montant	- 61 493 256
- Nombre de titres rachetés	- 1 110 330
- Nombre d'actionnaires sortants	78

Autres effets s/capital

Variation des plus values potentielles	365 136
Moins values réalisées sur cession de titres	245 383
Frais de négociation	- 14 131
Régularisation des sommes non distribuables	- 246 235
Régularisation de sommes distribuables	

Capital au 31/12/2006

- Montant	6 110 090
- Nombre de titres	109 671
- Nombre d'actionnaires	35

Note sur les sommes distribuables

Le solde de ce poste au 31/12/2006 se détaille ainsi :

Résultats distribuables

exercice (2006)	156 246
TOTAL	156 246

4/ AUTRES INFORMATIONS

Revenus des placements	293 266
Charge de gestion des placements	90 809

Revenu net des placements (1) 202 457

Autres produits	
Autres charges	18 625

Résultat d'exploitation 183 832

Régularisation du résultat d'exploitation	- 27 586
---	----------

Sommes distribuables de la période 156 246

Variation des plus values potentielles	365 136
Moins values réalisées sur cession de titres	245 383
Frais de négociation	- 14 131
Régularisation des sommes non distribuables	- 246 235
Régularisation de sommes distribuables	
Résultat net de la période (1)+(2)	506 398

Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire . Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

Les honoraires de l' AFC au 31/12/2006 s'élèvent à 78 696 DT TTC.

Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB .En contrepartie le dépositaire perçoit une rémunération de 1180D TTC l'an. Les honoraires de l'ATB au 31/12/2006 s'élève a 1 180 DT